

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

BACCALAURÉAT 2019



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



Plus de deux siècles après sa création, le baccalauréat demeure un repère important pour tous les Français. C'est pourquoi il est si nécessaire de le préserver en lui permettant d'être un levier de réussite dans l'enseignement supérieur et d'insertion professionnelle pour les élèves. C'est tout le sens de sa transformation qui sera pleinement effective en 2021.

Pour l'heure, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est pleinement mobilisé afin de faire de cette session du baccalauréat un succès, sur tous les plans – organisationnel, pédagogique, humain.

L'organisation du baccalauréat est chaque année un défi d'ampleur : 743 594 candidats se présentent cette année, ce qui suppose l'élaboration de 2 900 sujets principaux et de secours, et le concours de 174 331 correcteurs et examinateurs pour corriger quatre millions de copies en l'espace de quelques jours. Je tiens particulièrement à remercier tous les personnels mobilisés ; je sais pouvoir compter, cette année comme lors des années précédentes, sur leur engagement et leur dévouement, au service de nos élèves et de leur réussite scolaire et professionnelle.

J'adresse aux candidats mes vœux de succès. Je sais que tout au long de l'année, la régularité de leur travail, comme la qualité des conseils de leurs professeurs, leur auront donné tous les éléments pour passer avec sérénité les différentes épreuves.

Avec toute ma confiance,

Jean-Michel Blanquer

ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

SOMMAIRE

P. 5 L'ESSENTIEL

Les chiffres clés

À savoir pour la session 2019

Des épreuves aménagées pour les candidats en situation de handicap

Les actions de prévention des fraudes

La dimension internationale du baccalauréat

Le choix des options

Les sujets d'épreuves

Le baccalauréat, et après ?

P. 23 LES EFFECTIFS

Effectifs des candidats par filière

Effectifs des candidats aux épreuves anticipées

Effectifs des candidats inscrits au baccalauréat général

Effectifs des candidats inscrits au baccalauréat technologique

Effectifs des candidats inscrits au baccalauréat professionnel

P. 31 LES CALENDRIERS DES ÉPREUVES

Séries générales et technologiques

Épreuves écrites du baccalauréat général

Épreuves écrites du baccalauréat technologique

Épreuves écrites du baccalauréat professionnel

P. 41 CONSEILS AUX CANDIDATS

Bien se préparer au baccalauréat : le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Les résultats du baccalauréat

L'ESSENTIEL

LES CHIFFRES CLÉS

CANDIDATS

743 594 candidats

398 153

au baccalauréat
général (53,5 %)

155 661

au baccalauréat
technologique (21 %)

189 780

au baccalauréat
professionnel (25,5 %)



Effectifs globaux
en baisse de 1,27 %
par rapport à 2018



Candidat
le plus jeune

11 ans



Candidat
le plus âgé

77 ans



20 474

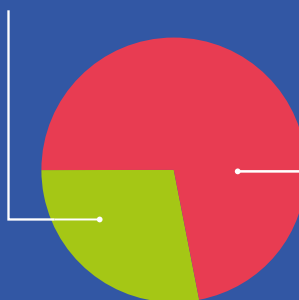
candidats individuels,
soit 2,75 % de l'effectif global

536 724

candidats inscrits
aux épreuves anticipées
(- 0,03 % par rapport à 2018)

• **385 219**
soit 72 % en séries
générales

• **151 505**
soit 28 % en séries
technologiques



CENTRES D'EXAMEN



SUJETS

2 900 sujets élaborés



LANGUES



23 langues vivantes étrangères pour les épreuves obligatoires et facultatives

23 autres langues pour les épreuves facultatives uniquement

12 langues régionales

Langue des signes française (épreuve facultative uniquement)

CORRECTION



environ **4 millions** de copies à corriger

174 331

correcteurs
et examinateurs



INDEMNISATION

correction : **5 €** /copie

interrogation orale : **9,60 €** /heure

COÛT DE LA SESSION 2018



par candidat
présent
(80 € en 2017 également)

Ces coûts recouvrent :

- **l'indemnisation des frais de déplacement** des intervenants (indemnités kilométriques, frais d'hébergement, repas, etc.) ;
- **la rémunération des intervenants** (indemnités des jurys, vacations, indemnités de chef de centre, surveillance, etc.) ;
- **les frais d'organisation** (impression de sujets, location de salles, matière d'œuvre, expédition et transport).

À SAVOIR

POUR LA SESSION 2019

└ Trois nouvelles filières du baccalauréat professionnel

- Baccalauréat professionnel maintenance des matériels à 3 options (rénovation) :
 - option A - matériels agricoles ;
 - option B - matériels de construction et de manutention ;
 - option C - matériels d'espaces verts.
- Baccalauréat professionnel systèmes numériques à 3 options (rénovation du baccalauréat professionnel systèmes électroniques numériques) :
 - option A - sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire ;
 - option B - audiovisuels, réseau et équipement domestiques ;
 - option C - réseaux informatiques et systèmes communicants.
- Baccalauréat professionnel technicien en appareillage orthopédique (rénovation des diplômes de podio-orthésiste et prothésiste-orthésiste).

└ Déploiement de la dématérialisation

Livret scolaire pour l'enseignement général et technologique

Entreprise depuis 2015, la dématérialisation du livret scolaire du lycée, outil d'aide à la décision des jurys du baccalauréat, est généralisée depuis la rentrée 2018 et concerne désormais toutes les séries générales et technologiques (sauf STHR et TMD) dans toutes les académies, soit environ 465 000 candidats scolarisés. Le livret scolaire du lycée permet une remontée automatique des données personnelles et des notes dans le livret, facilitant le remplissage par les équipes pédagogiques ; il est également plus accessible que le livret papier pour les élèves et les familles, par l'intermédiaire du téléservice.

Son déploiement dans la voie professionnelle a été amorcé dans la perspective d'une généralisation pour la session 2021 du baccalauréat professionnel.

Correction des copies

Dans les centres de baccalauréat à l'étranger, une procédure de dématérialisation des copies a été progressivement mise en œuvre depuis la session 2011 par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) en liaison avec les services académiques. Ce dispositif a été étendu à quelques épreuves de métropole, notamment pour des épreuves de langues à faibles effectifs afin de limiter les transports de copies, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie.

DES ÉPREUVES AMÉNAGÉES POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour la session 2019, **49 440 candidats de classes de première et de terminale** sont concernés par des aménagements d'épreuves qui peuvent être de plusieurs ordres, parmi lesquels :

- un temps d'épreuve majoré ;
- une répartition des épreuves sur la session normale et la session de remplacement ;
- pour les épreuves obligatoires de langue vivante à l'oral, une possibilité de dispense ;
- une assistance humaine ou l'utilisation d'outils informatiques adaptés ;
- pour les candidats malvoyants, une transcription des sujets en braille ou en gros caractères avec fort contraste ;
- des épreuves orales obligatoires par visioconférence ou webconférence.

De plus, les candidats concernés peuvent demander la conservation pendant cinq ans des notes de leur choix obtenues à l'examen (quelle que soit leur valeur). Les autorités académiques ont par ailleurs la possibilité d'ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent aller composer dans des centres ouverts dans les établissements scolaires.

Pour bénéficier de ces mesures, les candidats doivent adresser une demande à l'un des médecins désignés à cet effet par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Au vu de la situation particulière du candidat, le médecin rend un avis sur lequel s'appuie le rectorat pour décider des aménagements ou des adaptations d'épreuves. L'avis du médecin ne préjuge pas de la décision du recteur.

DES POSSIBILITÉS DE VISIOCONFÉRENCE ET DE WEBCONFÉRENCE

Certains candidats peuvent passer à distance leurs épreuves orales obligatoires grâce à des visioconférences ou des webconférences. Ce dispositif s'adresse à des candidats au profil très spécifique : géographiquement éloignés des centres d'examen, en situation de handicap, hospitalisés, incarcérés, et dans l'impossibilité de se déplacer jusqu'au centre d'examen. Ces candidats sont avertis par le recteur de leur académie, qui est le garant du principe d'égalité entre tous les candidats à l'examen. Le recteur s'assure de la qualité, de la sécurité et de la confidentialité des échanges entre le candidat et l'examinateur. Un surveillant est présent auprès du candidat pour contrôler le bon déroulement de l'épreuve. Par ailleurs, des réunions de jurys peuvent également se tenir en visioconférence ou en webconférence.

LES ACTIONS

DE PRÉVENTION DES FRAUDES

└ Dispositif de lutte contre la fraude

Depuis 2013, toutes les académies sont équipées de détecteurs de téléphones portables dont le nombre et l'emplacement sont confidentiels. Les recteurs répartissent ces appareils de façon aléatoire et veillent à les faire circuler entre les centres d'examen, tout au long des épreuves. Ce dispositif a pour but de lutter préventivement contre l'utilisation frauduleuse des nouvelles technologies.

Par ailleurs, tous les candidats sont informés des consignes à respecter et des sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude, grâce à une notice d'information affichée à la porte de chaque salle d'examen et lue par les surveillants au début de chaque épreuve.

Constituent une fraude :

- toute communication entre les candidats pendant les épreuves ;
- toute utilisation d'informations, de documents ou de matériels non autorisés par le sujet ou la réglementation ;
- toute substitution de personne.

Tous les appareils non autorisés doivent être impérativement éteints, puis rangés dans le sac du candidat. Les surveillants de salle doivent veiller à ce que les candidats ne puissent y avoir accès pendant la durée de l'épreuve.

└ Être réactif en cas d'incident : la procédure de veille et d'alerte

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met en place un dispositif de veille et d'alerte tout au long des épreuves écrites des baccalauréats général, technologique et professionnel, qui se déroulent en métropole, dans les départements et régions d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et à l'étranger.

Ce dispositif vise à permettre une gestion optimale des incidents qui pourraient se produire, grâce à une circulation des informations la plus rapide possible entre les centres d'examen, les services académiques concernés et le ministère.

Ainsi, une cellule de veille et d'alerte nationale mobilise la direction générale de l'enseignement scolaire et les inspecteurs généraux de l'éducation nationale concernés pour traiter les incidents éventuels dans les meilleurs délais.

Les services des examens et concours de chaque académie sont, eux aussi, mobilisés avec les corps d'inspection concernés pour répondre aux diverses sollicitations émanant des centres d'examen.

└ Instruction d'une suspicion de fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour y mettre fin. Le candidat pris en flagrant délit poursuit sa composition, sauf dans le cas précis de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve.

Un procès-verbal est dressé et contresigné par les autres surveillants et par l'auteur des faits.

Sur la base des faits constatés, le chef de centre adresse le procès-verbal de suspicion de fraude au recteur afin que ce dernier puisse saisir la commission académique

de discipline du baccalauréat. Cette commission est présidée par un enseignant-chercheur, président de jury du baccalauréat, et composée de sept membres nommés par le recteur, dont un élève membre du conseil académique de la vie lycéenne et un étudiant élu au sein du conseil d'administration d'une université.

Le jury du baccalauréat délibère sur les résultats du candidat suspecté de fraude, mais aucun certificat de réussite ou relevé de notes ne peut lui être délivré avant la décision de la commission académique. Le recteur d'académie engage ou non les poursuites devant la commission académique de discipline qui devra statuer dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats. Le candidat peut contester la décision de cette commission devant le juge administratif territorialement compétent.

Sanctions encourues

Les sanctions encourues sont de deux ordres :

- administratives ;
- et/ou pénales.

En vertu de l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, un même acte de fraude peut faire l'objet d'une condamnation à une peine par le tribunal correctionnel et d'une sanction disciplinaire prononcée par la commission académique de discipline. Néanmoins, les sanctions pénales concernent spécifiquement les cas de fraude les plus graves, tels que la divulgation de sujets et la substitution de personne.

Sanctions administratives

Les sanctions encourues par les fraudeurs sont les suivantes (article D. 334-32 du Code de l'éducation) :

1. le blâme ;
2. la privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
3. l'interdiction de passer tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
4. l'interdiction de s'inscrire dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

Toute sanction prononcée entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise. La commission de discipline du baccalauréat peut, en outre, décider de prononcer à l'égard de l'intéressé la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

Sanctions pénales

Le délit de fraude aux examens et concours est réprimé par le juge pénal (article L. 331-3 du Code de l'éducation) sur la base de la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.

Dans le cas d'une divulgation de sujets d'épreuves ou de substitution de personne, l'article 2 prévoit une condamnation à « un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9 000 euros ou à l'une de ces peines seulement ». L'article 3 prévoit que les mêmes peines sont prononcées contre les complices du délit.

Des fraudes davantage sanctionnées

Concernant la fraude à la session 2018 du baccalauréat, plusieurs éléments sont à souligner :

- le nombre de cas se stabilise. En effet, sur les 753 148 candidats, tous baccalauréats confondus, 972 cas de suspicion de fraude ont été recensés en 2018, contre 975 cas en 2017 ;
- concernant le type de sanctions, 170 interdictions de deux ans assorties de sursis prononcés, soit une baisse de 8 % ; 165 interdictions d'un an assorties de sursis, soit une augmentation de 32 % ;
- le nombre de blâmes diminue de 14 % (160 blâmes prononcés contre 185 en 2017).

Cas de fraude

On relève cinq grands groupes de fraude :

- utilisation de nouvelles technologies (téléphones portables, lecteur mp3, etc.) : 43,75 % des cas (en hausse par rapport à 2017 : 40,38 %) ;
- antisèches : 31,82 % des cas (en hausse par rapport à 2017 : 29,54 %) ;
- falsification de dossiers d'épreuves pratiques (notamment plagiat) : 11,55 % des cas (en baisse par rapport à 2017 : 17,66 %) ;
- falsification de copies (plagiat de documents tel que copie du manuel, copie du cours ou d'Internet) : 4,17 % (en hausse par rapport à 2017 : 1,73 %) ;
- communication entre candidats : 2,84 % des cas (en baisse par rapport à 2017 : 4,55 %).

Sanctions prononcées

Pour la session 2018, sur 972 suspicions de fraude, 528 sanctions ont été prononcées (contre 572 en 2017). Seules onze décisions ont fait l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif.

INFORMATIONS À L'ATTENTION DES CANDIDATS

Conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes

(Circulaires n°2011-072 du 03 mai 2011, n°2002-063 du 20 mars 2002 et n°2017-053 du 23 mars 2017)

- 1/** Tout candidat doit obligatoirement présenter sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité avec photographie ou un certificat de scolarité très récent avec photographie, certifié par le chef d'établissement d'origine pour les candidats étrangers.
- 2/** Il est interdit d'entrer dans la salle d'examen après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets, sauf autorisation exceptionnelle du chef de centre.
- 3/** Les candidats doivent se conformer aux instructions portées sur le sujet. L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée en tête des sujets. Seul l'usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons, est autorisé.
- 4/** L'utilisation des téléphones portables, des montres connectées et, plus largement, de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de poursuites par l'autorité académique pour tentative de fraude. Tous ces appareils doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac, porte-documents ou cartables.
- 5/** Doivent être regroupés à l'endroit indiqué par le(s) surveillant(s) les sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel et document non autorisé.
- 6/** Toute communication entre candidats ou avec l'extérieur est interdite.
- 7/** En cas de suspicion ou de tentative de fraude, les pièces ou matériels concernés¹ seront saisis ; un procès-verbal sera dressé et contresigné par les surveillants ainsi que par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. L'expulsion de la salle pourra être prononcée par le chef de centre en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve. Des poursuites pourront être engagées par l'autorité administrative contre le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude.
- 8/** Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est autorisée durant la première heure d'épreuve, sauf nécessité absolue. À l'issue de cette première heure, les sorties provisoires ne peuvent s'effectuer que candidat par candidat et en compagnie d'un surveillant.
- 9/** Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie, même blanche, avec l'en-tête complété, et sans avoir signé la liste d'émargement. Aucun signe distinctif, signature, nom, etc. ne doit figurer sur la copie, en dehors de l'en-tête.

¹Après avoir complété le dossier ou déclaration de suspicion de fraude, les objets personnels tels que les téléphones portables ou tablettes seront restitués aux candidats à la fin de l'épreuve.

Sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude

(Décret n° 2012-640 du 3 mai 2012 modifié par le décret n° 2013-469 du 5 juin 2013)

- 1/** Le blâme.
- 2/** La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis.
- 3/** L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 4/** L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 5/** Toute sanction prononcée peut être assortie d'une inscription au livret scolaire.
- 6/** Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La commission de discipline décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.



LA DIMENSION INTERNATIONALE DU BACCALAURÉAT

└ 93 pays organisateurs

À l'étranger, les épreuves du baccalauréat général et technologique sont organisées dans 93 pays, pour un total de 19 267 candidats aux épreuves terminales et 20 384 candidats aux épreuves anticipées.

Les épreuves se déroulent dans 153 centres d'examen ouverts dans les établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et de la mission laïque française.

Les calendriers des sessions à l'étranger s'échelonnent de mai à novembre, selon les pays :

- Liban : les 23, 27, 28, 29, 31 mai et le 6 juin 2019 ;
- Amérique du Nord : du 21 au 24 mai et les 28, 29 et 31 mai 2019 ;
- pays étrangers du groupe 1 (pays européens, pays d'Afrique et du Proche-Orient, Madagascar, Île Maurice et Pondichéry) : les 6 et 7 juin et du 11 au 14 juin 2019 ;
- Asie : le 14 juin et du 17 au 21 juin 2019 ;
- Amérique du sud : du 7 au 14 novembre 2019.

└ Une ouverture à l'international

Le baccalauréat, c'est aussi une large ouverture à l'international, notamment à travers :

- l'option internationale du baccalauréat (4 059 candidats) ;
- les sections européennes ou de langue orientale (environ 40 000 candidats) ;
- l'Abibac, le Bachibac et l'Esabac (respectivement 1 656, 1 411 et 796 candidats) ;
- le baccalauréat franco-américain ;
- le baccalauréat franco-allemand.

LE CHOIX DES OPTIONS

└ Enseignement de spécialité

Pour les séries générales, un enseignement de spécialité, doté d'un coefficient spécifique, est proposé :

- langue vivante 1 ou 2 approfondie : série L ;
- langue vivante 3 : série L ;
- langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec) : série L ;
- droit et grands enjeux du monde contemporain : série L ;
- arts : série L (au choix : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, arts du cirque, danse, histoire des arts, musique, théâtre) ;
- mathématiques : séries S, ES, L ;
- sciences sociales et politiques : série ES ;
- économie approfondie : série ES ;
- physique-chimie : série S ;
- sciences de la vie et de la Terre : série S ;
- informatique et sciences du numérique : série S ;
- informatique et création numérique : séries ES et L ;
- écologie, agronomie et territoires : série S (dans les lycées dépendant du ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation).

└ Options facultatives (hors langues vivantes)

Dans les séries générales et technologiques, l'élève peut choisir au maximum deux options facultatives parmi :

- deux options de langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec), pour les séries générales ;
- six enseignements artistiques (au choix : arts plastiques, cinéma, danse, histoire des arts, musique, théâtre), pour les séries générales et technologiques ;
- plusieurs disciplines en éducation physique et sportive, pour les séries générales et technologiques.

Seuls comptent les points au-dessus de la moyenne. Pour la première option facultative choisie par l'élève, les points au-dessus de la moyenne sont multipliés par deux. Si ce choix porte sur une langue ancienne (latin ou grec), les points au-dessus de la moyenne sont multipliés par trois.

Langues vivantes

Baccalauréat général et technologique

59 langues vivantes étrangères, régionales ou des signes :

- **23 langues vivantes étrangères** pour les épreuves obligatoires et facultatives : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, coréen, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien ;
- **23 autres langues au titre des épreuves facultatives** uniquement : albanais, amharique, bambara, berbère, bulgare, croate, estonien, haoussa, hindi, hongrois, indonésien-malais, laotien, lituanien, macédonien, malgache, peul, roumain, serbe, slovaque, slovène, swahili, tamoul, tchèque ;
- **12 langues régionales** : basque, breton, catalan, corse, créole, occitan-langue d'oc, tahitien, wallisien-et-futunien, langues mélanésiennes, gallo, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans ;
- **langue des signes française (LSF)** au titre des épreuves facultatives.

Baccalauréat professionnel

Un large nombre de langues vivantes, étrangères, régionales ou des signes :

- **22 langues possibles pour la langue vivante 1** obligatoire pour toutes les spécialités : allemand, anglais, arabe littéraire, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.
- **39 langues possibles pour la langue vivante 2** obligatoire pour certaines spécialités : allemand, anglais, arabe littéraire, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créoles (guadeloupéen, guyanais, martiniquais, réunionnais), langues mélanésiennes, langues d'oc (auvergnat, gascon, languedocien, limousin, nissart, provençal, vivaro-alpin), tahitien.
- **48 langues possibles pour l'épreuve facultative** : allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère, bulgare, cambodgien, chinois, croate, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créoles (guadeloupéen, guyanais, martiniquais, réunionnais), gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes, langue des signes française.

L'évaluation prend la forme d'une épreuve orale, qu'il s'agisse de la langue obligatoire ou facultative.

└ Épreuves facultatives au baccalauréat professionnel

Les candidats à l'examen du baccalauréat professionnel peuvent choisir une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles. Ces choix incluent : une épreuve facultative de langue vivante (voir supra), une épreuve facultative de mobilité transnationale et une épreuve facultative d'éducation physique et sportive.

Épreuve facultative de langue vivante

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et sa capacité à s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

Épreuve facultative de mobilité transnationale

Cette épreuve, créée à titre expérimental dans le diplôme du baccalauréat professionnel, vise à valider les acquis obtenus lors d'une période de formation effectuée dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange.

Une partie de l'épreuve est évaluée dans le pays d'accueil, en entreprise ou dans un établissement de formation professionnelle. Une seconde partie est évaluée à l'oral dans l'établissement d'origine. Le référentiel des compétences professionnelles et générales, ainsi que l'épreuve attachée, sont définis par l'arrêté du 27 juin 2014.

Épreuve facultative d'éducation physique et sportive (EPS)

Cette épreuve est définie dans l'arrêté du 7 juillet 2015 créant une unité facultative d'éducation physique et sportive dans le diplôme du baccalauréat professionnel. Elle consiste en une prestation physique et un entretien. Le choix de la discipline support de l'épreuve est réalisé à partir d'une liste nationale pouvant être complétée au plan académique, le principe s'applique également pour les baccalauréats général et technologique.

LES SUJETS D'ÉPREUVES

└ Garantir la confidentialité des sujets

La conception et la diffusion des sujets sont soumises à un ensemble de règles strictes qui visent à garantir la confidentialité à chaque étape :

- répartition confidentielle entre les académies pour l'élaboration des sujets de l'année suivante ;
- signature d'une charte de déontologie pour tous les personnels impliqués ;
- composition confidentielle des commissions d'élaboration des sujets ;
- travail des commissions dans des conditions hautement sécurisées ;
- transmission des sujets de façon dématérialisée par les académies conceptrices, grâce à un réseau hautement sécurisé, propre à l'éducation nationale ;
- impression et mise sous pli des sujets dans des locaux académiques sécurisés ;
- double conditionnement des sujets ;
- diffusion des sujets le plus près possible du début des épreuves concernées ;
- stockage sécurisé dans les centres d'examen avec accès limité au chef d'établissement et son adjoint ;
- ouverture des enveloppes contenant les sujets uniquement avant l'épreuve concernée, en présence des candidats.

└ 2 900 sujets principaux et de secours

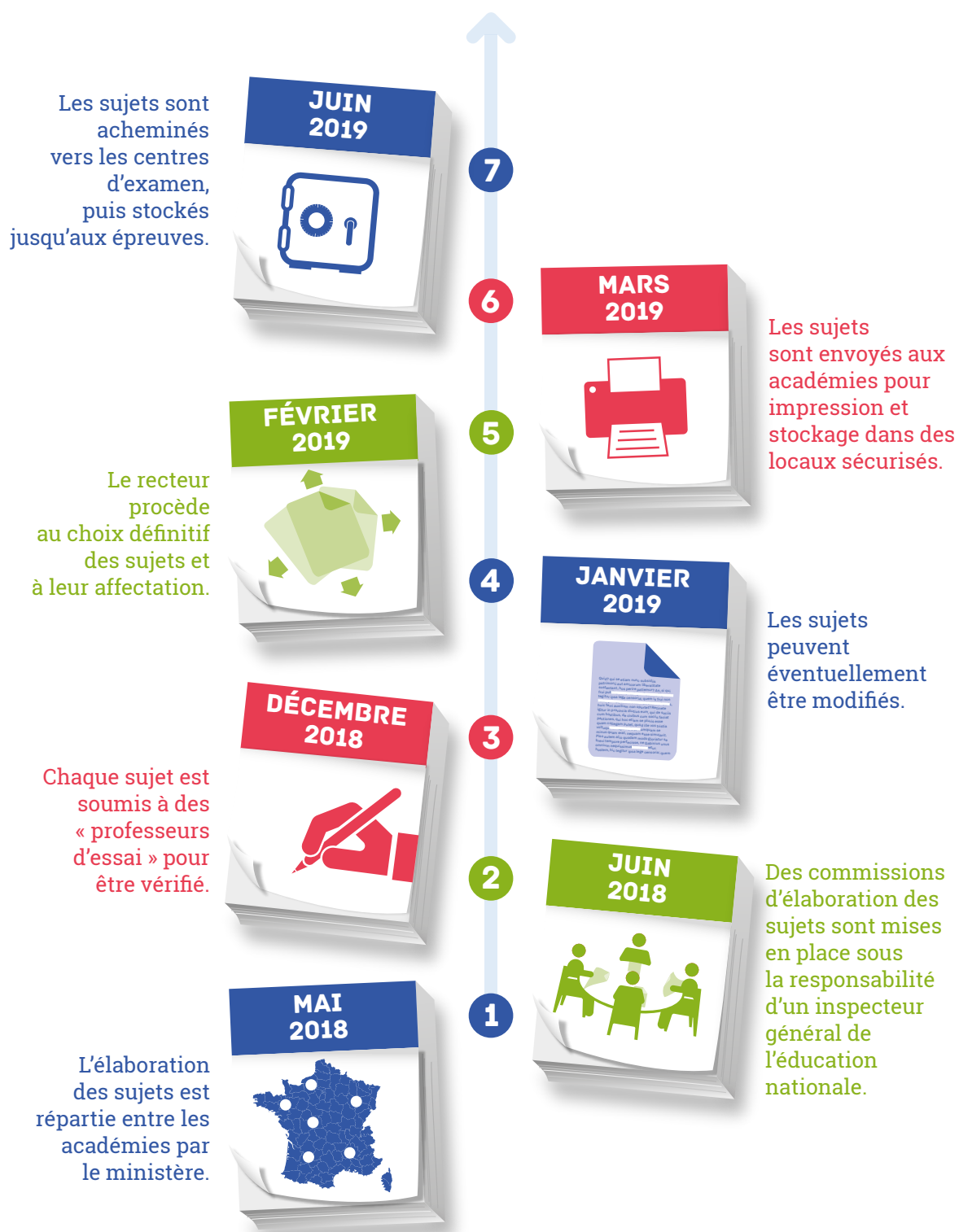
Lors de chaque session, environ 2 900 sujets d'épreuves de baccalauréat sont élaborés.

Pour chaque épreuve, un nombre de sujets est retenu en fonction des destinations concernées (métropole, Drom-Com, regroupements de pays à l'étranger).

À côté des sujets principaux, des sujets de secours sont élaborés afin de répondre à tout type d'incident qui nécessiterait de changer de sujet au cours de la session du baccalauréat. Ils sont conçus de la même façon que les autres.

En philosophie par exemple, 92 sujets sont élaborés pour les différentes filières.

— L'élaboration des sujets : un processus d'une année



LE BACCALAURÉAT, ET APRÈS ?

La procédure nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France, mise en place en janvier 2018 et portée par la plateforme Parcoursup, engage une transformation profonde de l'accès à l'enseignement supérieur. Elle vise à mettre en œuvre une continuité des parcours du lycée vers l'enseignement supérieur et à réduire drastiquement l'échec dans le 1^{er} cycle, en agissant sur trois leviers :

- renforcer l'accompagnement à l'orientation au lycée ;
- améliorer la mobilité sociale et géographique pour assurer un accès à l'enseignement supérieur plus juste ;
- personnaliser les parcours à l'université pour s'adapter à la diversité des publics et garantir que chacun puisse réussir dans le supérieur, au besoin par un accompagnement renforcé dès sa première année.

└ Les vœux d'orientation des lycéens en 2019

Au total, 639 905 lycéens préparant le baccalauréat ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup, un chiffre stable par rapport à l'an dernier.

En moyenne, les lycéens ont confirmé neuf vœux.

En termes de formation, les choix des lycéens restent stables par rapport à 2018 : la licence représente plus d'un tiers de leurs vœux (34 %), suivi des BTS (31 %), puis des DUT (13 %). À noter, les bacheliers professionnels ont en grande majorité confirmé des vœux en BTS (trois-quarts de leurs vœux).

Les formations sanitaires et sociales disponibles sur Parcoursup depuis cette année, en particulier le diplôme d'État d'infirmier délivré par les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) correspondent à 6 % des vœux formulés par les lycéens.

Une synthèse statistique des vœux d'orientation des lycéens scolarisés en France pour la rentrée 2019 est disponible dans une note du service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid141157/parcoursup-les-voeux-d-orientation-des-lyceens-pour-la-rentree-2019.html

└ Du 15 mai au 19 juillet : la phase d'admission principale

Depuis le 15 mai se déroule la phase principale d'admission dans l'enseignement supérieur sur Parcoursup. Les candidats reçoivent une réponse à chacun de leurs vœux, ce qui leur permet de choisir sereinement la formation qu'ils souhaitent poursuivre dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2019.

Parcoursup fonctionne en continu : chaque matin, les dossiers des candidats sont actualisés. Chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère une place pour un autre candidat qui souhaite également suivre cette formation.

Lorsqu'une proposition d'admission est faite par un établissement, les candidats reçoivent une alerte via la messagerie Parcoursup, la messagerie personnelle, par SMS et via l'application mobile Parcoursup.

Les différentes réponses des formations que les candidats peuvent recevoir :

- **Oui** – proposition d'admission.
- **Oui, si** – proposition d'admission si le candidat accepte un parcours personnalisé pour augmenter ses chances de réussite (formation non-sélective).
- **En attente d'une place** (position dans la liste d'attente affichée et actualisée régulièrement en fonction des places qui se libèrent).
- **Non** (uniquement en formation sélective).

PARCOURSUP PENDANT LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

Pour que les lycéens puissent se concentrer pleinement sur les épreuves du baccalauréat, la phase d'admission Parcoursup est suspendue du lundi 17 au lundi 24 juin inclus.

Cela signifie concrètement que, pendant cette période :

- 1 - les lycéens ne recevront pas de proposition d'admission de la part des formations ;
- 2 - l'actualisation des dossiers est suspendue : les listes d'attente ne sont pas mises à jour ;
- 3 - Les délais de réponse sont suspendus : quand un délai de réponse pour une proposition d'admission arrive à son terme pendant cette période, ce délai est décalé pour tenir compte des 8 jours des épreuves ;
- 4 - pendant cette période, les lycéens qui le souhaitent ont la possibilité d'agir sur la plateforme : répondre aux propositions d'admission reçues avant le 17 juin, renoncer à des vœux en attente, ou se désinscrire de la plateforme.

La phase principale d'admission reprendra son cours à compter du mardi 25 juin au matin.

Une phase complémentaire accessible à tous les candidats dès le 25 juin

La phase complémentaire débute après les épreuves du baccalauréat et permet aux candidats qui le souhaitent de formuler des nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places disponibles sur Parcoursup.

La session de remplacement de septembre

En 2019, si un candidat ne peut pas se présenter à une ou plusieurs épreuves du baccalauréat pour cause de force majeure, il ne repasse que celle/celles-ci en septembre et il conserve le bénéfice de son classement Parcoursup jusqu'aux délibérations et résultats en septembre.

LES EFFECTIFS

EFFECTIFS DES CANDIDATS

PAR FILIÈRE

Effectifs des candidats inscrits aux baccalauréats général, technologique et professionnel

Académie	Total bac général	Total bac techno.	Total bac pro.	Total
Aix-Marseille	17 165	6 970	8 165	32 300
Amiens	10 735	4 735	6 276	21 746
Besançon	6 369	2 438	3 317	12 124
Bordeaux	19 228	6 709	9 123	35 060
Caen	8 404	2 913	3 844	15 161
Clermont-Ferrand	6 800	2 417	3 448	12 665
Corse	1 552	636	576	2 764
Créteil	27 193	12 314	14 223	53 730
Dijon	8 734	3 195	4 137	16 066
Grenoble	20 522	8 208	8 654	37 384
Lille	23 889	10 030	14 064	47 983
Limoges	3 492	1 463	1 907	6 862
Lyon	19 454	8 137	8 575	36 166
Montpellier	15 646	6 375	7 472	29 493
Nancy-Metz	12 808	5 276	7 281	25 365
Nantes	21 987	8 153	10 286	40 426
Nice	12 752	4 489	5 116	22 357
Orléans-Tours	14 315	5 531	6 760	26 606
Paris	16 996	4 301	5 101	26 398
Poitiers	9 841	3 637	4 223	17 701
Reims	7 186	2 833	3 979	13 998
Rennes	19 638	7 653	8 718	36 009
Rouen	10 692	4 529	5 901	21 122
Strasbourg	10 442	4 165	5 413	20 020
Toulouse	16 937	6 205	7 852	30 994
Versailles	41 100	14 269	15 575	70 944
Total métropole	383 877	147 581	179 986	711 444
Guadeloupe	2 876	1 295	1 910	6 081
Guyane	1 423	799	1 513	3 735
La Réunion	5 707	3 147	3 653	12 507
Martinique	2 444	1 105	1 623	5 172
Mayotte	1 826	1 734	1 095	4 655
Total Drom	14 276	8 080	9 794	32 150
Total métropole et Drom	398 153	155 661	189 780	743 594
Rappel inscrits 2018	402 707	154 822	195 619	753 148
Évolution 2018-2019	- 1,13 %	0,54 %	- 2,98 %	-1,27 %
Répartition	53,5 %	21 %	25,5 %	100 %

EFFECTIFS DES CANDIDATS AUX ÉPREUVES ANTICIPÉES

Effectifs des candidats inscrits aux épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique

Académie	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Total
Aix-Marseille	17 060	6 631	23 691
Amiens	10 233	4 394	14 627
Besançon	6 033	2 023	8 056
Bordeaux	18 779	6 648	25 427
Caen	8 043	2 987	11 030
Clermont-Ferrand	6 815	2 362	9 177
Corse	1 480	618	2 098
Créteil	25 992	11 439	37 431
Dijon	8 739	3 006	11 745
Grenoble	20 377	7 648	28 025
Lille	23 265	9 645	32 910
Limoges	3 491	1 362	4 853
Lyon	18 795	7 604	26 399
Montpellier	15 015	6 371	21 386
Nancy-Metz	12 549	4 919	17 468
Nantes	21 707	8 127	29 834
Nice	12 235	4 163	16 398
Orléans-Tours	13 838	5 578	19 416
Paris	16 461	3 862	20 323
Poitiers	9 325	6 445	15 770
Reims	6 944	2 657	9 601
Rennes	19 274	7 725	26 999
Rouen	10 266	4 355	14 621
Strasbourg	10 157	3 783	13 940
Toulouse	16 352	6 166	22 518
Versailles	38 778	13 303	52 081
Total métropole	372 003	143 821	515 824
Guadeloupe	2 763	1 208	3 971
Guyane	1 463	725	2 188
La Réunion	5 597	2 992	8 589
Martinique	2 066	1 047	3 113
Mayotte	1 327	1 712	3 039
Total Drom	13 216	7 684	20 900
Total métropole et Drom	385 219	151 505	536 724
Rappel inscrits 2018	386 969	149 894	536 863
Évolution 2018-2019	- 0,45 %	1,07 %	- 0,03 %
Répartition	72 %	28 %	100 %

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL : SÉRIES L, ES ET S

Effectifs des candidats inscrits au baccalauréat général par série

Académie	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique	Total
Aix-Marseille	2 665	5 765	8 735	17 165
Amiens	1 840	3 464	5 431	10 735
Besançon	847	2 156	3 366	6 369
Bordeaux	2 926	6 450	9 852	19 228
Caen	1 564	2 734	4 106	8 404
Clermont-Ferrand	1 022	2 345	3 433	6 800
Corse	277	519	756	1 552
Créteil	3 841	9 564	13 788	27 193
Dijon	1 272	2 844	4 618	8 734
Grenoble	2 823	7 104	10 595	20 522
Lille	3 310	7 702	12 877	23 889
Limoges	853	890	1 749	3 492
Lyon	2 517	6 453	10 484	19 454
Montpellier	2 450	4 968	8 228	15 646
Nancy-Metz	1 718	4 069	7 021	12 808
Nantes	3 453	7 490	11 044	21 987
Nice	1 957	4 249	6 546	12 752
Orléans-Tours	2 092	5 015	7 208	14 315
Paris	2 704	5 927	8 365	16 996
Poitiers	1 734	3 475	4 632	9 841
Reims	1 104	2 360	3 722	7 186
Rennes	2 787	6 813	10 038	19 638
Rouen	1 751	3 659	5 282	10 692
Strasbourg	1 195	3 601	5 646	10 442
Toulouse	2 436	5 433	9 068	16 937
Versailles	5 362	14 870	20 868	41 100
Total métropole	56 500	129 919	197 458	383 877
Guadeloupe	590	903	1 383	2 876
Guyane	357	560	506	1 423
La Réunion	1 078	1 701	2 928	5 707
Martinique	415	777	1 252	2 444
Mayotte	549	642	635	1 826
Total Drom	2 989	4 583	6 704	14 276
Total métropole et Drom	59 489	134 502	204 162	398 153
Rappel inscrits 2018	60 226	134 537	207 944	402 707
Évolution 2018-2019	- 1,2 %	- 0,03 %	- 1,8 %	- 1,1 %
Répartition	15 %	34 %	51 %	100 %

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE :

STL, STI2D, STD2A, STMG, ST2S, STHR, TMD

Effectifs des candidats inscrits au baccalauréat technologique par série

Académie	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	STHR	TMD	Total
Aix-Marseille	534	1 583	178	3 489	1 085	92	9	6 970
Amiens	294	1 013	90	2 326	977	35	-	4 735
Besançon	150	667	50	1 170	324	67	10	2 438
Bordeaux	498	1 737	204	3 447	683	131	9	6 709
Caen	153	593	34	1 535	540	53	5	2 913
Clermont-Ferrand	174	597	96	988	498	64	-	2 417
Corse	12	95	-	412	111	6	-	636
Créteil	533	2 341	283	7 171	1 884	101	1	12 314
Dijon	257	784	56	1 471	564	54	9	3 195
Grenoble	396	2 118	123	4 465	941	148	17	8 208
Lille	611	2 164	218	4 431	2 444	137	25	10 030
Limoges	151	348	34	616	298	16	-	1 463
Lyon	435	2 169	174	3 995	1 226	105	33	8 137
Montpellier	423	1 414	127	3 138	1 154	107	12	6 375
Nancy-Metz	396	1 341	91	2 397	914	118	19	5 276
Nantes	415	1 898	170	3 930	1 552	161	27	8 153
Nice	278	966	136	2 416	559	128	6	4 489
Orléans-Tours	354	1 304	237	2 756	758	103	19	5 531
Paris	251	806	270	2 395	438	88	53	4 301
Poitiers	191	775	116	1 876	600	79	-	3 637
Reims	137	722	108	1 390	428	36	12	2 833
Rennes	355	1 826	157	4 018	1 193	91	13	7 653
Rouen	276	1 192	33	2 399	546	59	24	4 529
Strasbourg	347	1 043	67	1 853	727	128	-	4 165
Toulouse	473	1 737	143	2 598	1 118	119	17	6 205
Versailles	756	3 282	206	7 928	2 006	84	7	14 269
Total métropole	8 850	34 515	3 401	74 610	23 568	2 310	327	147 581
Guadeloupe	64	208	34	761	203	22	3	1 295
Guyane	69	142	0	361	203	24	-	799
La Réunion	175	756	27	1 645	520	24	-	3 147
Martinique	55	163	64	590	215	18	-	1 105
Mayotte	99	205	38	1 288	73	31	-	1 734
Total Drom	462	1 474	163	4 645	1 214	119	3	8 080
Total métrop. et Drom	9 312	35 989	3 564	79 255	24 782	2 429	330	155 661
Rappel inscrits 2017	9 361	36 755	3 417	77 027	25 352	2 617	293	154 822
Évolution 2017-2018	-0,52 %	-2,08 %	4,30 %	2,89 %	-2,25 %	-7,18 %	12,63 %	0,54 %
Répartition	6,0 %	23 %	2 %	50,9 %	15,9 %	2 %	0,2 %	100 %

STL : sciences et technologies de laboratoire
STI2D : sciences et technologies de l'industrie
et du développement durable
STD2A : sciences et technologies du design
et des arts appliqués

STMG : sciences et technologies du management
et de la gestion
ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
STHR : sciences et technologies de l'hôtellerie
et de la restauration
TMD : techniques de la musique et de la danse

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PAR SPÉCIALITÉ

Effectifs des candidats inscrits au baccalauréat professionnel - 92 spécialités

ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE option A : à domicile	3 387
ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE option B : en structure	15 760
ACCUEIL-RELATION CLIENTS ET USAGERS	8 050
AÉRONAUTIQUE option avionique	194
AÉRONAUTIQUE option systèmes	606
AÉRONAUTIQUE option structure	309
AMÉNAGEMENT ET FINITION DU BÂTIMENT	901
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option communication visuelle pluri-média	1 614
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option facteur d'orgues-organier	3
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option facteur d'orgues-tuyautier	1
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option marchandisage visuel	362
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option A : verrerie scientifique et technique	12
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option B : métiers de l'enseigne et de la signalétique	154
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option tapissier d'ameublement	193
AVIATION GÉNÉRALE	16
BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	541
BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	109
BOULANGER-PÂTISSIER	1 361
COMMERCE	25 556
COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION	4 006
CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES	1 350
CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	96
CUISINE	5 329
ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE	3 013
ÉTUDE ET DÉFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	713
ÉTUDE ET RÉALISATION D'AGENCEMENT	361
FAÇONNAGE DE PRODUITS IMPRIMÉS, ROUTAGE	27
FONDERIE	45
GESTION-ADMINISTRATION	26 086
GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	78
HYGIÈNE PROPreté STÉRILISATION	927
INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI option A : maçonnerie	140
INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI option B : charpente	10
INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI option C : couverture	24
LOGISTIQUE	2 986
MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS	7 171
MAINTENANCE DES MATÉRIELS option A : agricoles	917
MAINTENANCE DES MATÉRIELS option B : travaux publics et manutention	654
MAINTENANCE DES MATÉRIELS option C : matériels d'espaces verts	316
MAINTENANCE DES VÉHICULES option A : voitures particulières	7 248
MAINTENANCE DES VÉHICULES option B : véhicules de transport routier	1 061
MAINTENANCE DES VÉHICULES option C : motocycles	885
MAINTENANCE NAUTIQUE	484
MENUISERIE ALUMINIUM VERRE	940

MÉTIER DE L'ÉLECTRICITÉ ET SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS	14 477
MÉTIER DE LA MODE - VÊTEMENTS	2 823
MÉTIER DE LA SÉCURITÉ	2 050
MÉTIER DU CUIR option chaussures	19
MÉTIER DU CUIR option maroquinerie	250
MÉTIER DU CUIR option sellerie garnissage	21
MÉTIER DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	23
MÉTIER ET ARTS DE LA PIERRE	51
MICROTECHNIQUES	739
OPTIQUE LUNETTERIE	457
OUVRAGES DU BÂTIMENT : métallerie	552
PERRUQUIER POSTICHEUR	48
PHOTOGRAPHIE	424
PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION	566
PLASTIQUES ET COMPOSITES	474
POISSONNIER ÉCAILLER TRAITEUR	38
PROCÉDÉS DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS CARTONS	703
PRODUCTIQUE MÉCANIQUE option décolletage	47
PROTHÈSE DENTAIRE	514
RÉALISATION DE PRODUITS IMPRIMÉS ET PLURIMÉDIA option A : productions graphiques	670
RÉALISATION DE PRODUITS IMPRIMÉS ET PLURIMÉDIA option B : productions imprimées	400
RÉPARATION DES CARROSSERIES	1 675
SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE	2 693
SYSTÈMES NUMÉRIQUES option A : sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du territoire	1 239
SYSTÈMES NUMÉRIQUES option B : audiovisuels, réseau et équipements domestiques	2 248
SYSTÈMES NUMÉRIQUES option C : réseaux informatiques et systèmes communicants	4 733
TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	831
TECHNICIEN D'USINAGE	2 966
TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATÉRIAUX ASSOCIÉS	378
TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	1 412
TECHNICIEN DE SCIERIE	25
TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS ŒUVRE	1 000
TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT option A : étude et économie	1 396
TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT option B : assistant en architecture	1 112
TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR	1 251
TECHNICIEN EN APPAREILLAGE ORTHOPÉDIQUE	62
TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	2 993
TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	1 908
TECHNICIEN GÉOMÈTRE-TOPOGRAPHE	434
TECHNICIEN MENUISIER-AGENCEUR	2 301
TECHNICIEN MODELEUR	90
TECHNICIEN OUTILLEUR	301
TECHNIQUES D'INTERVENTIONS SUR INTALLATIONS NUCLÉAIRES	102
TRAITEMENTS DES MATÉRIAUX	21
TRANSPORT	920
TRANSPORT FLUVIAL	45
TRAVAUX PUBLICS	1 179
VENTE PROSPECTION - NÉGOCIATION - SUIVI DE CLIENTÈLE	7 123
Total candidats 2018	189 780
Part du secteur tertiaire	47,22 %
Part du secteur industriel	52,78 %
Rappel total candidats 2018	195 619
-2,98% entre 2018 et 2019	

LES CALENDRIERS DES ÉPREUVES

Les épreuves écrites ont lieu du lundi 17 au lundi 24 juin 2019.

Les épreuves du baccalauréat se déroulent **à partir du 17 juin**, date qui s'inscrit dans la « reconquête du mois de juin » pour les candidats et plus globalement pour les lycéens.

SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

└ Épreuves de fin d'année scolaire

Épreuves écrites

Métropole : 17, 18, 19, 20, 21 et 24 juin 2019.

Départements d'outre-mer :

- Guadeloupe-Guyane-Martinique : 17, 18, 19, 20, 21 et 24 juin 2019 ;
- La Réunion-Mayotte : 17, 18, 19, 20, 21 et 24 juin 2019.

Collectivités d'outre-mer :

- Polynésie française : 17, 18, 19, 20, 21 et 24 juin 2019 ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon : du 21 au 24 mai et les 28, 29 et 31 mai 2019 ;
- Nouvelle-Calédonie : du 25 au 29 novembre 2019.

Épreuves orales et pratiques

Les dates sont fixées par les recteurs dans chaque académie.

Résultats du 1^{er} groupe d'épreuves

Les résultats du 1^{er} groupe d'épreuves sont connus à partir du vendredi 5 juillet 2019 (métropole) pour toutes les séries.

Oraux de rattrapage

Organisées immédiatement après la communication des résultats du 1^{er} groupe, les épreuves orales du 2^e groupe se déroulent jusqu'au 10 juillet 2019.

└ Épreuves de remplacement

Ces épreuves sont réservées aux candidats inscrits qui, pour des raisons dûment justifiées, n'ont pu se présenter aux épreuves de fin d'année scolaire.

- Épreuves écrites terminales : du 9 au 13 et le 16 septembre 2019 (métropole).
- Épreuves écrites de français et de français et littérature : le lundi 9 septembre 2019 (métropole).

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

	Série économique et sociale	Série littéraire	Série scientifique
Lundi 17 juin	Philosophie 8 h-12 h Français 14 h-18 h	Philosophie 8 h-12 h Français et littérature 14 h-18 h	Philosophie 8 h-12 h Français 14 h-18 h
Mardi 18 juin	Histoire-géographie 8 h-12 h	Histoire-géographie 8 h-12 h	Histoire-géographie 8 h-11 h
Mercredi 19 juin	Sciences 8 h-9 h 30 LV1 14 h-17 h	Sciences 8 h-9 h 30 LV1 14 h-17 h	LV1 14 h-17 h
Jeudi 20 juin	Sciences économiques et sociales 8 h-12 h ou 13 h (spécialité économie approfondie ou sciences sociales et politiques)	Littérature 8 h-10 h	Physique-chimie 8 h-11 h 30
Vendredi 21 juin	Mathématiques 8 h-11 h LV2 étrangère 14 h-16 h LV2 régionale 14 h-16 h	Mathématiques 8 h-11 h LV2 étrangère 14 h-17 h LV2 régionale 14 h-17 h	Mathématiques 8 h-12 h LV2 étrangère 14 h-16 h LV2 régionale 14 h-16 h
Lundi 24 juin		Arts (épreuve écrite) 14 h-17 h 30 Langues et cultures de l'Antiquité : Grec 14 h-17 h Langues et cultures de l'Antiquité : Latin 14 h-17 h	Sciences de la vie et de la Terre 14 h-17 h 30 Écologie, agronomie et territoires 14 h-17 h 30 Sciences de l'ingénieur 14 h-18 h

Les épreuves anticipées de première auront lieu le lundi 17 juin 2019, l'après-midi, pour le français (ES, S) et français et littérature (L), et le mercredi 19 juin 2019, le matin, pour les sciences (L, ES).

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

	ST2S	STMG	STHR
Lundi 17 juin	Philosophie 8 h-12 h Français 14 h-18 h	Philosophie 8 h-12 h Français 14 h-18 h	Philosophie 8 h-12 h Français 14 h-18 h
Mardi 18 juin	Histoire- géographie 8 h-10 h 30 Mathématiques 14 h-16 h	Histoire- géographie 8 h-10 h 30 Mathématiques 14 h-17 h	Histoire- géographie 8 h-10 h 30 Mathématiques 14 h-16 h
Mercredi 19 juin	LV1 14 h-16 h	LV1 14 h-16 h	LV1 14 h-16 h
Jeudi 20 juin	Sciences physiques et chimiques 8 h-10 h Sciences et techniques sanitaires et sociales 14 h-17 h	Épreuve de spécialité 14 h-18 h	Économie et gestion hôtelière 14 h-18 h
Vendredi 21 juin	LV2 étrangère 14 h-16 h LV2 régionale 14 h-16 h	Management des organisations 8 h-11 h LV2 étrangère 14 h-16 h LV2 régionale 14 h-16 h	LV2 étrangère 14 h-16 h LV2 régionale 14 h-16 h
Lundi 24 juin	Biologie et physiopathologie humaines 14 h-17 h	Économie-droit 8 h-11 h	

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

	STL		STI2D	STD2A
	Bio-technologies	Sciences physiques et chimiques en laboratoire		
Lundi 17 juin	Philosophie 8 h-12 h	Philosophie 8 h-12 h	Philosophie 8 h-12 h	Philosophie 8 h-12 h
	Français 14 h-18 h	Français 14 h-18 h	Français 14 h-18 h	Français 14 h-18 h
Mardi 18 juin	Mathématiques 14 h-18 h	Mathématiques 14 h-18 h	Mathématiques 14 h-18 h	Mathématiques 14 h-17 h
Mercredi 19 juin	LV1 14 h-16 h	LV1 14 h-16 h	LV1 14 h-16 h	LV1 14 h-16 h
Jeudi 20 juin	Chimie-biochimie-sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité 14 h-18 h	Chimie-biochimie-sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité 14 h-18 h	Enseignements technologiques transversaux 14 h-18 h	Analyse méthodique en design et arts appliqués 14 h-18 h
Vendredi 21 juin	LV2 étrangère 14 h-16 h	LV2 étrangère 14 h-16 h	LV2 étrangère 14 h-16 h	LV2 étrangère 14 h-16 h
	LV2 régionale 14 h-16 h	LV2 régionale 14 h-16 h	LV2 régionale 14 h-16 h	LV2 régionale 14 h-16 h
Lundi 24 juin	Physique-chimie 8 h-11 h	Physique-chimie 8 h-11 h	Physique-chimie 8 h-11 h	Physique-chimie 8 h-10 h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

TMD	
Épreuves du 1 ^{er} groupe	
Lundi 17 juin	Français 14 h - 18 h
Mardi 18 juin	Philosophie ou Mathématiques – Sciences physiques 14 h-18 h
Mercredi 19 juin	Histoire de la musique ou Histoire de la danse 14 h-18 h
Jeudi 20 juin	Épreuve technique 14 h-18 h
Épreuves du 2 ^d groupe option instrument	
Mardi 9 juillet	Écriture musicale 14 h-18 h Commentaire d'écoute ou Lecture à vue instrumentale ou vocale ou technique du son À partir de 15 h
Épreuves du 2 ^d groupe option danse	
Mardi 9 juillet	Composition chorégraphique ou anatomie ou danse et autres arts ou improvisation À partir de 15 h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

	Métropole et Mayotte	La Réunion	Guadeloupe et Martinique	Guyane	Saint- Pierre-et- Miquelon	Polynésie française
Français	Lundi 17 juin 9 h 30-12 h	Lundi 17 juin 10 h 30-13 h	Lundi 17 juin 12 h 30-15 h	Lundi 17 juin 13 h 30-16 h	Lundi 17 juin 14 h 30-17 h	Lundi 17 juin 7 h 30-10 h
Histoire- géographie et éducation civique	Lundi 17 juin 14 h-16 h	Lundi 17 juin 15 h-17 h	Lundi 17 juin 15 h 30- 17 h 30	Lundi 17 juin 16 h 30- 18 h 30	Lundi 17 juin 17 h 30- 19 h 30	Lundi 17 juin 10 h 30- 12 h 30
Prévention, santé et environnement	Mardi 18 juin 9 h 30- 11 h 30	Mardi 18 juin 10 h 30- 12 h 30	Mardi 18 juin 12 h 30- 14 h 30	Mardi 18 juin 13 h 30- 15 h 30	Mardi 18 juin 14 h 30- 16 h 30	Mardi 18 juin 17 h 30- 9 h 30
Économie-droit Économie- gestion	Mardi 18 juin 14 h-16 h 30 14 h-16 h	Mardi 18 juin 15 h-17 h 30 15 h-17 h	Mardi 18 juin 15 h-17 h 30 15 h-17 h	Mardi 18 juin 16 h-18 h 30 16 h-18 h	Mardi 18 juin 17 h-19 h 30 17 h-19 h	Mardi 18 juin 10 h-12 h 30 10 h-12 h
Arts appliqués et cultures artistiques	Mercredi 19 juin 10 h-11 h 30	Mercredi 19 juin 11 h-12 h 30	Mercredi 19 juin 12 h 30-14 h	Mercredi 19 juin 13 h 30-15 h	Mercredi 19 juin 14 h 30-16 h	Mercredi 19 juin 7 h 30-9 h
Mathématiques ou Sciences physiques et chimiques	Épreuves pratiques et écrites sur support informatique Du lundi 27 mai au vendredi 7 juin À partir de 8 h					

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

CONSEILS AUX CANDIDATS

BIEN SE PRÉPARER AU BACCALAURÉAT : LE SITE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Le site quandjepasselebac.education.fr accompagne les candidats durant leurs révisions.

Cette plateforme fournit des conseils pour réviser le baccalauréat ainsi que des informations essentielles aux lycéens sur les différentes étapes de Parcoursup.

Le ministère a également fait appel au Youtubeur Cyrus North, à travers sa chaîne [L'Antisèche](#) dédiée aux lycéens, pour leur donner des conseils, les encourager et les motiver.

En parallèle, et toujours pour mobiliser et encourager un maximum de futurs bacheliers, des conseils pratiques et des encouragements sont prodigués quotidiennement sur le compte Snapchat officiel du ministère.



Vous pouvez consulter les conseils du ministère pour bien réussir vos épreuves du baccalauréat sur :

<http://quandjepasselebac.education.fr/conseils-revisions-bac/>

LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

└ Consulter les résultats

Dès le **vendredi 5 juillet 2019**, les résultats du baccalauréat seront disponibles sur la page d'accueil du site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Une carte de France cliquable donnera accès à tous les résultats, dans l'ensemble des académies.

Pour accéder aux résultats du baccalauréat :
education.gouv.fr/resultats-du-baccalaureat

└ Les résultats de la session 2018

Voir la *Note d'information* de la Depp pages 44 à 47.

Résultats définitifs de la session 2018 du baccalauréat : l'effectif de bacheliers poursuit sa progression

► Avec 767 600 candidats et 677 300 bacheliers, le taux de réussite atteint 88,2 % à la session 2018 : 91,0 % en général, 88,8 % en technologique et 82,8 % en professionnel. Il augmente légèrement dans la voie générale et diminue dans la voie technologique. Dans la voie professionnelle, il progresse irrégulièrement depuis 2013. Les effectifs de candidats et de bacheliers des voies générale et technologique continuent d'augmenter, plus particulièrement en 2018 avec l'arrivée de la « génération 2000 ». Avec 79,9 %, la proportion de bacheliers dans une génération augmente de 1,2 point à la session 2018, sous l'impulsion de la voie générale et, dans une moindre mesure, de la voie technologique.

En 2018, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est la plus forte dans les académies d'Ile-de-France, de Guadeloupe, de Lyon, de Nancy-Metz, de Rennes et de Toulouse. Dans toutes les académies, les voies générale et technologique sont prépondérantes dans l'accès au baccalauréat pour les élèves de sixième.

Les candidats, sous statut scolaire, sont en moyenne les plus jeunes, quelle que soit la voie. Dans les voies générale et technologique, ils obtiennent plus souvent leur baccalauréat que les autres candidats. Ceux en apprentissage ou en formation continue sont uniquement dans la voie professionnelle. Les candidats en formation continue, qui sont en moyenne les plus âgés, décrochent le plus souvent le diplôme dans la voie professionnelle.

Fanny Thomas, DEPP-B1

► À la session 2018 du baccalauréat, 767 600 candidats se sont présentés. Avec l'arrivée au niveau du baccalauréat de la nombreuse « génération 2000 », leur nombre est en hausse de 34 900 (+ 4,8 %) par rapport à la session précédente. L'effet « génération 2000 » est le plus marqué dans la voie générale où le taux de candidature au baccalauréat à 18 ans est le plus élevé (36,0 % contre 11 à 12 % dans les autres voies). L'augmentation du nombre de candidats y est particulièrement importante (+ 22 300). Elle est plus modérée dans la voie technologique (+ 13 900), tandis que la voie professionnelle est en léger recul (- 1 300).

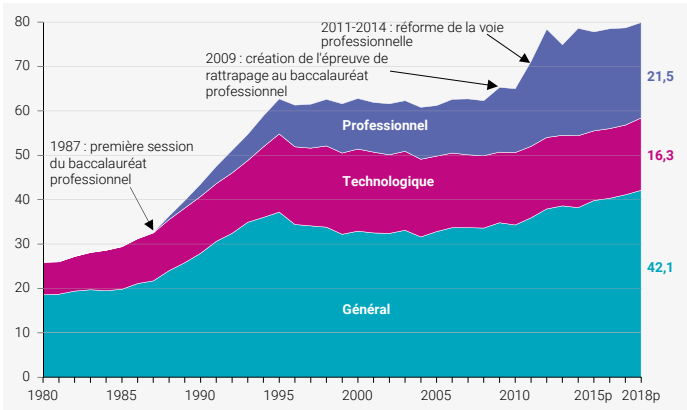
Depuis la fin de la phase de transition suite à la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans, le nombre de candidats de cette voie diminue légèrement chaque année, sauf parmi ceux sous statut scolaire.

À la session 2018 du baccalauréat, 79,9 % d'une génération est titulaire du diplôme, soit une augmentation de 1,2 point par rapport à la session précédente. Elle augmente de manière plus importante dans la voie générale (+ 1,0 point) que dans la voie technologique (+ 0,6 point), tandis qu'elle diminue dans la voie professionnelle (- 0,4 point). Depuis 1985, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que doublé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné 50 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor

du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 %. Elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de la session de rattrapage du baccalauréat professionnel, puis de 13 points entre 2010 et 2012 avec la réforme de la voie professionnelle. Après une phase de transition, elle repart à la hausse essentiellement grâce à la

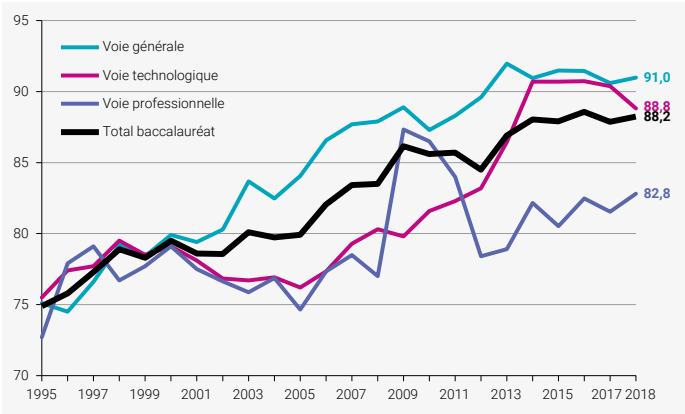
poursuite de la progression de la voie générale (+ 2,2 points entre 2015 et 2018) ► **figure 1**. Toutes voies confondues, avec 677 300 bacheliers, le taux de réussite augmente de 0,3 point et atteint 88,2 % à la session 2018. La réussite augmente légèrement dans la voie générale (+ 0,4 point) et de façon plus marquée dans la voie professionnelle (+ 1,3 point), tandis qu'elle diminue de 1,6 point dans la voie technologique ► **figure 2**.

► 1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération depuis 1980 (en %)



Champ : France métropolitaine avant 2001, France métropolitaine et DOM hors Mayotte ensuite.
Source : MENJ-DEPP; Système d'information Ocean ; MAA ; Insee - recensement de la population.
Réf. : Note d'Information, n° 19.03. © DEPP

► 2 Évolution du taux de réussite au baccalauréat selon la voie depuis 1995 (en %)



Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte jusqu'en 2010, y compris Mayotte ensuite.
Source : MENJ-DEPP, Système d'information Ocean ; MAA.
Réf. : Note d'Information, n° 19.03. © DEPP

Forte croissance de la voie générale depuis 2011

Avec 22 300 candidats supplémentaires à la session 2018, la progression de la voie générale entamée en 2012 continue de s'accélérer. Elle est imputable tant à la série ES qu'à la série S en 2018 (+ 11 000 à 12 000 candidats dans chaque série), mais la croissance entre 2011 et 2018 repose principalement sur la série S : + 73 500 candidats dans l'ensemble de la voie générale dont 42 100 en série S. Cette dernière représentait 50,6 % de la voie générale en 2011 contre 51,8 % aujourd'hui. L'augmentation de son poids s'est faite au détriment de la série L ► **figure 3**. Dans la voie générale, la réussite est en légère hausse à la session 2018 (+ 0,4 point).

Cette progression est uniquement imputable à la série ES (+ 1,3 point), les séries S et L étant stables. À la session 2018, le taux de réussite au baccalauréat est supérieur à 90 % dans les trois voies générales. Le nombre de bacheliers généraux progresse de 21 700 en 2018, portant l'augmentation totale sur la période 2011-2018 à 75 600. Corrélativement, la proportion de bacheliers généraux passe dans une génération de 41,1 % en 2017 à 42,1 % en 2018 (+ 1,0 point), soit une hausse de 6,3 points depuis 2011. La hausse de la réussite s'accompagne d'une augmentation des proportions de mentions « Bien » et « Assez bien » : elles ont été attribuées à 41,3 % des présents à la session 2018, contre 40,3 % l'année précédente. Cette augmentation

concerne principalement la série ES, dont le profil devient très comparable à celui de la série L. Uniquement dans la série S, dont les candidats obtiennent plus que tous les autres une mention « Très bien », la part des mentions « Très bien » diminue (- 1,1 point). Globalement, les bacheliers généraux continuent d'obtenir plus que tous les autres leur diplôme avec mention « Bien » ou « Très bien ».

Les effectifs de la voie technologique continuent de progresser

Le nombre de candidats au baccalauréat technologique augmente de 13 900 à la session 2018. Proportionnellement, il progresse le plus dans cette voie (+ 9,8 % dans la voie technologique contre + 6,0 % dans la voie générale). Entre 2015 et 2016, la baisse des redoublements en seconde a provoqué une augmentation de l'orientation vers la voie technologique, ces élèves ayant atteint le niveau du baccalauréat à la session 2018. L'évolution constatée à la session 2018 s'inscrit dans le prolongement d'une progression entamée en 2016. Elle contraste avec la période 2004-2015 pendant laquelle la voie technologique a perdu 50 000 candidats, surtout dans les séries qui correspondent aujourd'hui à STMG et STI2D. À la session 2018, toutes les séries progressent, sauf STHR en très léger recul et TMD stable. Les séries STI2D, STMG et STL sont celles qui progressent le plus. La série STMG reste la plus nombreuse, suivie par STI2D et ST2S. À elles trois, elles représentent plus de 86 % des candidats de la voie technologique à la session 2018. Stable depuis 2014 après avoir nettement progressé depuis 2005, le taux de réussite

► 3 Résultats du baccalauréat 2018 selon la voie, la série, le secteur et le sexe

		Présents		Admis	Répartition des présents par mention (%)				Taux de réussite (%)		
		Total	Filles		Très bien	Bien	Assez bien	Sans mention	Total	Filles	Garçons
Baccalauréat général	ES	132 160	60,2	119 178	8,9	15,3	24,6	41,4	90,2	92,0	87,5
	L	58 199	79,3	52 648	9,4	15,6	25,1	40,3	90,5	91,4	86,9
	S	204 738	47,2	187 629	16,1	19,1	23,2	33,3	91,6	93,1	90,3
	Toutes séries	395 097	56,3	359 455	12,7	17,3	24,0	37,0	91,0	92,3	89,2
Baccalauréat technologique	STI2D	36 166	7,0	32 795	3,4	13,6	30,6	43,1	90,7	92,6	90,5
	STL	9 238	57,1	8 449	3,8	15,2	30,0	42,5	91,5	92,3	90,3
	STAV	5 553	46,3	5 028	0,7	6,4	25,5	58,0	90,5	90,4	90,7
	STMG	74 086	50,7	63 690	1,4	8,3	25,7	50,6	86,0	89,0	82,8
	ST2S	24 766	87,4	22 646	1,9	11,4	30,6	47,5	91,4	92,2	86,1
	STD2A	3 372	75,5	3 267	9,8	24,1	33,8	29,2	96,9	97,4	95,2
	TMD	318	54,4	307	16,4	28,0	32,4	19,8	96,5	96,0	97,2
	STHR	2 534	54,7	2 388	4,7	17,0	33,3	39,3	94,2	93,9	94,6
	Toutes séries	156 033	47,2	138 570	2,3	10,9	28,2	47,5	88,8	90,8	87,1
Baccalauréat professionnel	Production	99 818	14,7	81 091	1,9	10,0	26,6	42,8	81,2	86,4	80,4
	Services	116 666	66,7	98 171	1,6	11,1	29,7	41,8	84,1	86,4	79,7
	Tous secteurs	216 484	42,7	179 262	1,7	10,6	28,2	42,3	82,8	86,4	80,2
Total baccalauréat		767 614	50,6	677 287	7,5	14,1	26,0	40,6	88,2	90,6	85,8

Champ : France métropolitaine et DOM.
Source : MENJ-DEPP, Système d'information Ocean ; MAA.
Réf. : Note d'Information, n° 19.03. © DEPP

de la voie technologique perd 1,6 point à la session 2018. Il diminue le plus fortement dans la série STMG, et plus modérément dans les séries ST2D, ST2S et TMD. Il est stable en STL et augmente faiblement en STD2A et STHR. La série STAV se distingue par une notable augmentation de son taux de réussite. Le taux de réussite au baccalauréat 2018 est supérieur à 90 % dans toutes les séries technologiques sauf STMG. La baisse de la réussite au baccalauréat technologique s'accompagne d'une diminution des candidats reçus avec mention, et surtout avec une mention « Assez bien » : 41,3 % des candidats au baccalauréat technologique ont obtenu une mention à la session 2018, contre 43,5 % en 2017. Ceux des séries STD2A et TMD, dont les taux de réussite sont les plus élevés de la voie technologique, obtiennent le plus souvent une mention « Très bien » ou « Bien », dans des proportions comparables à celles des séries générales.

L'importante augmentation du nombre de candidats au baccalauréat technologique compense la baisse du taux de réussite : le nombre de bacheliers augmente de 10 100 à la session 2018. Dans le même temps, la proportion de bacheliers technologiques dans une génération progresse de 0,6 point et atteint 16,3 %.

La réussite progresse irrégulièrement dans la voie professionnelle depuis 2013

Après une période marquée par de fortes variations entre 2011 et 2015, l'effectif de candidats au baccalauréat professionnel diminue faiblement (- 2 900 candidats entre 2015 et 2018). La baisse porte principalement sur les candidats en apprentissage et en formation continue. Leur poids au sein de la voie professionnelle passe de 13,0 % en 2015 à 11,3 % en 2018.

Avec 53,9 % des candidats de la voie professionnelle, le secteur des services est majoritaire alors que beaucoup plus de spécialités sont proposées dans le secteur de la production : 79 sur 106. La moitié des candidats se concentrent dans 7 spécialités : « Électrotechnique, énergie, équipements communicants » et « Systèmes électroniques numériques » dans le secteur de la production, et « Gestion-administration », « Commerce », « Accompagnement, soins et services à la personne en structure », « Services aux personnes et aux territoires » et « Accueil-relation clients et usagers » dans les services. Entre 2012 et 2018, le taux de réussite augmente de 4,4 points, la hausse à la session 2018 compensant partiellement la baisse de la session précédente. Cette hausse compense la

diminution du nombre de candidats, et l'effectif de bacheliers professionnels progresse de 1 700 en 2018. Dans le secteur de la production, le taux de réussite augmente de 2,0 points à la session 2018, contre 0,6 point dans celui des services. La part de candidats au baccalauréat professionnel admis avec mention augmente aussi (+ 40,5 % en 2018 contre 39,4 % en 2017). Cette proportion, la plus faible des trois voies, se rapproche très fortement de celle de la voie technologique. L'écart était de 4,1 points à la session 2017 ; il est de 0,8 point en 2018.

La proportion de bacheliers dans une génération baisse de 0,4 point entre 2017 et 2018. Elle reste proche de 22 % depuis 2015, après la forte progression due à la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans à partir de 2011.

Dans toutes les académies, les voies générale et technologique sont prépondérantes dans l'accès au baccalauréat pour les élèves de sixième

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'étend de 58,3 % en Guyane à 82,6 % à Paris à la session 2017. Les jeunes de sixième ont une probabilité d'accéder au baccalauréat qui repose presque uniquement sur le statut scolaire, et surtout sur les voies générale et technologique, très peu via l'apprentissage. Les académies de Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Nantes, et Strasbourg se distinguent des autres par un apprentissage un peu plus important

► **figure 4.**

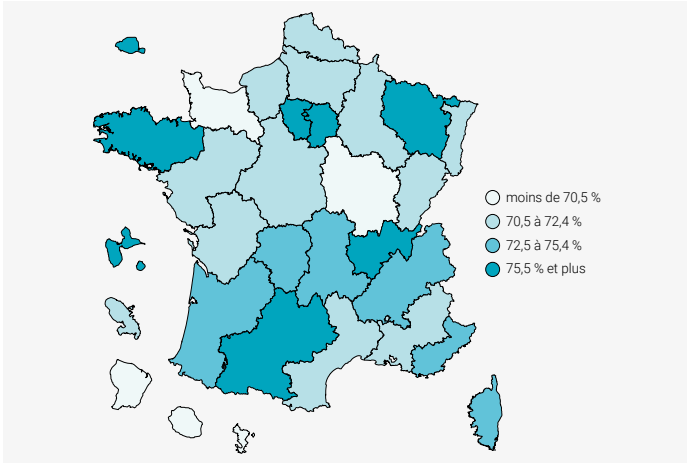
Les académies de Paris et de Versailles font partie de celles où l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est globalement la plus forte à la session 2018. Les voies générale et technologique y sont aussi largement prépondérantes et la voie professionnelle pèse très peu. Cette dernière pèse un peu plus dans les académies de Créteil et de Lyon. La forte espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième des académies de Guadeloupe, de Nancy-Metz, de Rennes et de Toulouse repose sur un équilibre entre la voie professionnelle et les voies générale et technologique.

À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est particulièrement faible dans les académies de Guyane et de Mayotte. Elle est également peu élevée dans les académies de Caen, de Dijon, et de La Réunion. Malgré l'importance relative de la probabilité d'accès au baccalauréat professionnel, les élèves de sixième de Guyane, de Mayotte et de La Réunion ont une faible probabilité d'obtenir le baccalauréat toutes voies confondues. En effet, la probabilité d'accéder au baccalauréat par la voie générale et technologique est faible.

Dans les académies de Dijon et de Caen, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est faible à la fois dans la voie professionnelle et dans la voie générale et technologique.

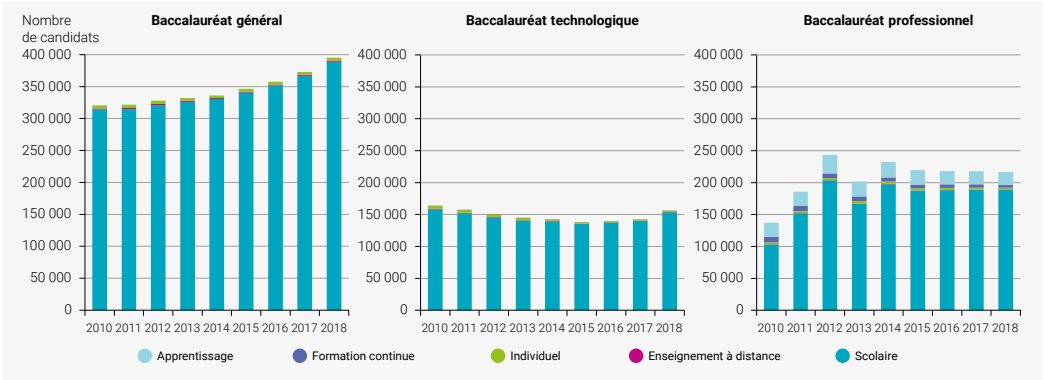
L'espérance d'obtenir le baccalauréat général et technologique pour un élève de sixième est relativement importante dans l'académie de Corse. Cependant, la voie professionnelle, dont l'espérance est proche de 14,0 %, conduit à un

► 4 Espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de sixième par académie (en %) - Session 2018



Source : MENJ DEPP, Système d'information Ocean-Scolarité ; MAA. Réf. : Note d'information, n° 19.03. © DEPP

► 5 Évolution du statut des candidats au baccalauréat selon la voie depuis 2010



Champ : France métropolitaine et DOM.
Source : MENJ-DEPP, Système d'information Ocean ; MAA.

Réf. : Note d'Information, n° 19.03. © DEPP

accès au baccalauréat toutes voies confondues moins important.

À l'inverse, les élèves de sixième des académies de Martinique ont une très bonne probabilité d'accéder au baccalauréat professionnel. Mais la combinaison avec une espérance d'obtenir le baccalauréat général et technologique faible mène à une espérance globale en deçà de 72,5 %.

Entre 2017 et 2018, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire diminue dans près des deux tiers des académies. Dans ces académies, les voies générale et technologique est toujours à la baisse ou stable. Les situations sont plus variées dans la voie professionnelle, mais l'amplitude des évolutions entre 2017 et 2018 est aussi plus resserrée.

Les candidats au baccalauréat en apprentissage ou en formation continue sont uniquement dans la voie professionnelle

Sur 100 candidats, plus de 90 se présentent au baccalauréat sous statut scolaire. Cette proportion dépasse même 98 dans les voies générale et technologique, où tous les autres candidats sont en enseignement à distance ou en individuel. Dans la voie professionnelle, sur 100 candidats, 9 sont en apprentissage, 2 en formation continue, entre 1 et 2 en enseignement à distance ou en individuel et 87 sous statut scolaire ► figure 5. Le statut sous lequel les candidats des voies générale et technologique se présentent au baccalauréat a peu évolué ces vingt dernières années. Par contre, le poids du statut scolaire dans la voie professionnelle a augmenté de 12,4 points entre 2010 et 2018. En 2011, la mise en place de la réforme de la voie

► 6 Âge moyen et taux de réussite au baccalauréat selon le statut et la voie - Session 2018

		Âge moyen	Taux de réussite (%)
Baccalauréat général	Scolaire	18,1	91,7
	Enseignement à distance ou individuel	21,1	45,9
	Formation continue	-	-
	Apprentissage	-	-
	Tous statuts	18,2	91,0
Baccalauréat technologique	Scolaire	18,4	89,4
	Enseignement à distance ou individuel	21,2	54,6
	Formation continue	n.s.	n.s.
	Apprentissage	-	-
	Tous statuts	18,4	88,8
Baccalauréat professionnel	Scolaire	18,8	82,9
	Enseignement à distance ou individuel	22,8	58,6
	Formation continue	29,8	87,8
	Apprentissage	20,5	84,5
	Tous statuts	19,2	82,8

n.s. : non significatif.
Champ : France métropolitaine et DOM.
Source : MENJ-DEPP, Système d'information Ocean ; MAA.

Réf. : Note d'Information, n° 19.03. © DEPP

professionnelle amène un important effectif supplémentaire de candidats sous statut scolaire. À partir de cette session, la part des candidats en apprentissage, en formation continue, en enseignement à distance ou en individuel diminue au profit du statut scolaire. Quelle que soit la voie, les candidats au baccalauréat sous statut scolaire sont en moyenne les plus jeunes, entre 18 et 19 ans. Depuis 2010, l'âge moyen des candidats au baccalauréat sous statut scolaire diminue très faiblement dans la voie générale (- 0,2 année), de façon un peu plus marquée dans la voie technologique (- 0,5 année) et encore plus dans la voie professionnelle (- 1,2 année). La baisse dans la voie professionnelle est concentrée sur la période 2010-2013 (- 0,9 année), c'est-à-dire pendant la phase de mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans. L'âge moyen des candidats au baccalauréat professionnel via la formation continue était supérieur de 6,2 années à celui des candidats sous statut scolaire en 2010. L'écart est de 11,0 années en 2018 sous l'effet conjoint du rajeunissement des candidats sous

statut scolaire et du vieillissement de ceux de la formation continue ► figure 6. Les candidats sous statut scolaire des voies générale et technologique obtiennent beaucoup plus souvent leur diplôme que les individuels ou ceux de l'enseignement à distance. Le taux de réussite des premiers est proche de 90 % depuis 2014, tandis que celui des seconds avoisine les 50 %. Dans la voie professionnelle, les candidats en apprentissage ont globalement un taux de réussite proche de ceux sous statut scolaire. Mais il est moins élevé que celui des candidats de la formation continue. Comme dans les voies générale et technologique, les candidats individuels ou en enseignement à distance obtiennent le moins souvent le baccalauréat professionnel. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 19.03 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques
Pour accéder aux figures complémentaires 5bis, 7, 8 et 9, à l'encadré « Définitions, Bibliographie », voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».

Contact presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

Retrouvez ce dossier

dans l'espace presse

education.gouv.fr/presse

#Bac2019

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

education.gouv.fr
#Bac2019



QUAND
JE PASSE
LE BAC
.EDUCATION.FR



EducationFrance